



Le Croisic le 28 Septembre 2017

Claude ROBINET
Président de l'Association Sportive du Golf du Croisic

à

Monsieur Manuel BIOTA
Président Directeur Général
de la Société Blue Green France

Objet : Révision de la convention de partenariat

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 6 mars 2017 j'attirais votre attention sur la nécessité de revoir la convention de partenariat signée le 1er Janvier 2003, pour une durée de 12 ans, entre la Société Blue Green et l'Association Sportive du Golf du Croisic.

Le contenu quasi intégral de ce courrier était le suivant :

« Cette convention a été reconduite par tacite reconduction en 2015 alors qu'il eût été nécessaire de l'adapter afin de répondre au mieux aux évolutions tant de l'Association Sportive que du Golf.

Nommé à la présidence de l'Association du golf, en juin 2016, et en accord avec M. Jean-Claude GUYARD, vice-président, et le Conseil d'Administration, j'ai pu m'entretenir avec Madame Michèle QUELLARD Maire du Croisic et son adjoint Monsieur Christian CABELLIC. Lors de cet entretien je leur ai présenté le projet de création, d'une part, d'une école de Golf et, d'autre part, d'un parcours de Pitch and Putt au sein du Golf du Croisic.

Très intéressée par ce projet et soucieuse du développement du Golf Madame QUELLARD et sa municipalité ont décidé d'acquérir des parcelles de terrain stratégiques pour l'avenir du Golf. Une enveloppe budgétaire a donc été votée pour l'acquisition de plusieurs parcelles, et ce, dans les trois prochaines années (2107, 2018 et 2019)

Monsieur GUYARD et moi-même travaillons actuellement à favoriser ce partenariat étroit avec la municipalité du Croisic. Une convention de mise à disposition des terrains sera donc signée entre la commune du Croisic et l'Association dans les mois à venir, cette convention étant abondée par avenants au fur et à mesure des acquisitions.

Soucieux d'entretenir et de renforcer le partenariat avec Blue Green il me paraît donc utile de revoir et d'adapter l'actuelle convention entre Blue Green et l'Association Sportive, et ce en réponse aux décisions du conseil municipal et à des fins d'amélioration de notre partenariat..... »

Depuis le 21 avril 2017 date à laquelle nous avons rencontré (et remis une proposition de nouvelle convention) Messieurs GERLERO Directeur Régional et BORYS Directeur des golfs de Pornic et du Croisic, nous sommes dans l'expectative et sans aucune information quant au devenir de cette convention. Or de cette signature dépend la signature de la convention de mise à disposition des nouveaux terrains entre la Mairie et l'Association.

J'ose imaginer, Monsieur le Président, que le Golf du Croisic demeure encore référencé dans l'organigramme des golfs Blue-Green. Car, eu égard aux départs récents de nombreux adhérents fidèles et anciens vers les golfs de La Baule et de Guérande, je me trouve contraint aujourd'hui de souligner les conditions pour lesquelles ils ont fait ce choix, celui-ci ayant été corroboré par de nombreux joueurs du club qui aujourd'hui émettent un souhait identique: d'une part, une politique commerciale inadaptée, et, d'autre part, un laisser aller dans l'entretien du golf, qui ne favorisent plus chez eux l'intérêt et l'engouement qu'ils avaient auparavant pour le golf du Croisic.

Je compte bien évidemment sur votre arrivée récente à la tête de Blue Green France et sur la qualité de votre politique de développement et d'orientation, comme vous avez su le faire avec réussite dans d'autres sociétés, pour que le petit golf du Croisic en bordure de mer retrouve quelques couleurs.

Je reste à votre entière disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, mes respectueuses et cordiales salutations.

C. ROBINET

Copie : M.Ludovic GERLERO Directeur Régional Ouest
M. Eric BORYS Directeur du Golf du Croisic